

11.52. Affaire Gonzalo Campos Témoins de Jéhovah 2014

L'affaire Gonzalo Campos, agresseur et violeur d'enfants, a secoué l'ensemble du mouvement des Témoins de Jéhovah car elle a mis en lumière les conséquences des fonctionnements internes en cas de pédophilie. En effet, Gonzalo Campos est un récidiviste et certains anciens connaissaient son passé criminel. Pour autant, ils le désignent comme instructeur du petit José Lopez, 9 ans, qu'il va violer impunément. Cette situation a été rendue possible car, en cas de pédophilie avérée, si le coupable est repentant, le mouvement considère qu'on efface tout et on redonne une « chance » à la personne. En revanche, en interne, c'est le silence qui prévaut. Les parents de la congrégation ne sont prévenus de rien et n'ont donc aucune prudence. Cette règle interne du silence est normalement devenue moins prégnante puisque le Collège central (gouvernement des Témoins de Jéhovah) recommande maintenant de dénoncer les coupables aux autorités.

Les faits

Le jeune José Lopez, né en 1979, ne demandait qu'à vivre son enfance comme tous les enfants du monde, dans l'insouciance et la confiance dans les adultes. Mais, à l'âge de 7 ans, son chemin croise celui d'un pédophile récidiviste, Gonzalo Campos, lui-même Témoin de Jéhovah, qui va commettre l'irréparable en violant l'enfant au sein même de la congrégation espagnole de Linda Vista. L'enfant venait à cette salle avec sa mère seule, son père et son beau-père n'étant pas adeptes. Les anciens ont désigné Campos, membre de la congrégation, pour mener une étude biblique avec l'enfant.

Or, les anciens de cette congrégation savaient que Campos avait des antécédents d'agression sexuelle avérée sur au moins un autre enfant, un jeune garçon, en 1982¹. Comment ont-ils pu le désigner comme instructeur de l'enfant ? Le laissant seul avec lui de nombreuses fois ? Manifestement, ces anciens ne croient pas à la récidive...



José LOPEZ à 34 ans avec son avocat (à gauche) et sa photo d'enfant en arrière-plan



L'agresseur a finalement avoué huit crimes pédophiles entre 1982 et 1995 et s'est enfui en 2010 pour se cacher au Mexique. Il y serait toujours, libre.

En octobre 2014, le juge Lewis de San Diego a condamné les Témoins de Jéhovah à un dédommagement de 13,5 millions de dollars pour avoir étouffé pendant des

¹ Page Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaires_de_p%C3%A9dophilie_chez_les_T%C3%A9moins_de_J%C3%A9hovah

années des viols d'enfants et pour avoir d'abord refusé de fournir les documents demandés par la justice, mettant ainsi ostensiblement en danger les enfants².

Traitement de l'affaire en interne

D'après les dires de José Lopez, Campos l'a agressé sexuellement un jour alors que le garçon était au domicile de l'agresseur. Le garçon en a immédiatement parlé à sa mère qui a à son tour alerté les anciens de sa congrégation. Les anciens lui auraient dit qu'ils s'occuperaient de cette question et ont **ordonné** de ne pas signaler le cas à la police, ce qui a poussé sa mère à quitter le mouvement.

Selon les preuves du procès, un comité judiciaire (sorte de tribunal interne) a reçu les différentes dépositions et en a conclu que Campos était repentant ce qui, au sein du mouvement, sauve de l'excommunication. Les anciens ont décidé de surveiller son comportement pendant neuf mois. Ainsi, il a pu continuer à diriger des études bibliques avec de jeunes enfants et il est même devenu ancien en 1993.

En 1995, il viole un autre enfant et se fait exclure mais il est réintégré en 2000, les instances dirigeantes jugeant qu'il ne représentait plus un danger pour la communauté.

Le procès³

Pendant le procès de six jours, le mouvement sera interdit d'audience et de défense pour avoir refusé de produire des documents et de laisser témoigner un ancien, membre du Collège central, **Gerrit Lösch**, ce qui, pour le tribunal, indique clairement le refus de collaborer au plus haut niveau de l'organisation.



La Cour d'appel du Quatrième District (San Diego) et la Cour suprême de l'État ont confirmé les décisions du juge Lewis ouvrant la voie à une vingtaine d'autres affaires du même type devant les tribunaux. La Cour d'Appel requiert également que la fameuse base de données de la Watchtower contenant tous ses membres ayant été concernés de près ou de loin par des actes pédophiles soit dévoilée et produite devant la justice. Le Collège central a refusé délibérément de se présenter au tribunal pour produire ces documents, et la décision rendue en appel donne à l'organisation une autre chance de se plier à l'injonction. Si l'organisation ne coopère pas, le cas pourrait se terminer de la même manière que la première fois, à savoir par une amende de plusieurs millions de dollars contre elle.

Les suites du procès⁴

Un panel de trois juges a rejeté les allégations de la Watchtower qui affirme que les documents de l'organisation relatifs aux affaires de pédophilie n'ont pas à être produits. Ces documents sont donc toujours réclamés par la justice.

L'avocat de Lopez, Zalkin, a déclaré : « *L'avis de la Cour aura un grand impact sur d'autres procès similaires contre la Watchtower dans tout le pays.* »

Rédigé par François DEBELLE – Avril 2020

² http://www.tj-encyclopedie.org/Liste_d%27affaires_de_p%C3%A9dophilie_impliquant_judiciairement_le_mouvement

³ Tribune de San Diego : <https://www.sandiegouniontribune.com/sdut-jehovahs-witness-lopez-sex-abuse-appeal-2016apr14-htlm1story.html>

⁴ Site SILENTLAMBS : <http://www.silentlambs.org/Campos.htm>